

INFORMATIONS

Nouvelles du CNRS, section 01

Virginie Bonnaillie-Noël, Yann Brenier

La section 01 du comité national du CNRS entame la deuxième année de son mandat de quatre ans. Comme chacun sait, la première année a été particulièrement agitée et riche en rebondissements (création de l'institut de mathématiques, apparition des chaires CNRS/universités avec plusieurs avatars, futur et réforme du CNRS, mouvement universitaire, etc). Néanmoins, le travail de section a pu s'effectuer dans de bonnes conditions, notamment grâce à la solide infrastructure, nationale, du CNRS. Les informations récentes sont disponibles sur le site du comité national à l'adresse suivante : <http://cn.math.cnrs.fr>

Organisation de l'INSMI

Guy Métivier a été nommé directeur scientifique de l'INSMI (Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions). Il a pris ses fonctions le 15 mai dernier. Ce nouvel institut fonctionne avec plus de moyens humains. Outre le directeur scientifique, il y a également deux directeurs scientifiques adjoints, Patrick Dehornoy pour le suivi des laboratoires et Pascal Chossat pour les relations internationales, ainsi que 4 chargés de mission : Marc Massot pour le calcul, Valérie Berthé pour l'interface informatique, Frédéric Coquel pour les relations avec l'industrie et Élise Janvresse pour la communication scientifique.

Session Printemps 2009

Intervention de Jean-Marc Gambaudo et Guy Métivier

Selon Jean-Marc Gambaudo et Guy Métivier, la création d'un institut de mathématiques peut présenter plusieurs avantages :

- pour la première fois, notre politique nationale est écrite et actée par la direction ;
- jusqu'à présent, le budget des mathématiques a été de 3.5 millions d'euros ; avec la création de l'INSMI, il devrait augmenter substantiellement ;
- les mathématiques ont désormais accès au comité de direction du CNRS tous les mercredis matins ; il est reconnu que les instituts peuvent avoir des politiques différentes et l'idée d'animation de réseau national des mathématiques est désormais acceptée par la direction.

Guy Métivier rappelle que la mobilité a permis un essaimage et que c'est un principe auquel il faut déroger le moins possible.

L'interdisciplinarité prend une part de plus en plus importante dans les moyens attribués. À noter en particulier que, dorénavant, une partie des délégations est réservée à des candidats souhaitant travailler dans un laboratoire relevant d'une autre section que la section 01.

Intervention des élus C de la section 01, approuvée par l'ensemble de la section

Nous attirons l'attention de la direction de l'INSMI et du CNRS sur les conséquences graves, en terme d'organisation du travail dans les laboratoires, du mandat de gestion unique donné aux universités pour la majorité des unités de mathématiques. Les personnels des BAP I¹, dès maintenant, E² et F³ dans l'avenir proche, se trouvent en porte-à-faux entre deux modes de travail, aux techniques et aux cultures en forte divergence. Leurs spécificités et leur engagement doivent être explicitement reconnus et pris en compte dans l'évolution de leur carrière.

L'alternative est de voir les laboratoires saignés à blanc de leurs personnels ITA, ceux-ci préférant déjà changer de discipline, afin de conserver de bonnes conditions d'évaluation de leur carrière, et d'éviter de perdre le lien avec le CNRS.

Bibliothèques

La section partage la vive inquiétude des bibliothécaires et des mathématiciens en charge des bibliothèques de mathématiques, sur l'avenir du financement de leurs ressources documentaires et de la présence dans les bibliothèques d'un personnel de haut niveau.

Rappelons que l'accès aux ressources documentaires, qu'il s'agisse des revues électroniques ou de collections de livres, joue en mathématiques un rôle vital dans l'élaboration d'une recherche de qualité. En outre, la mutualisation de ressources documentaires mathématiques au niveau national au cours des dernières années a joué un rôle important dans le fonctionnement « en réseau » de la communauté mathématique française – notamment en permettant aux chercheurs en dehors des « grands centres » d'avoir accès à une documentation de qualité.

L'importance des ressources documentaires et du rôle des bibliothèques en mathématiques n'est pas toujours facile à faire comprendre en dehors de la communauté mathématique. Nous espérons vivement que l'INSMI pilote une politique d'accès aux ressources électroniques en mathématiques mutualisée au niveau national, indispensable à la vie scientifique de beaucoup d'unités. Il nous paraît aussi essentiel que l'INSMI s'attache à préserver le bon fonctionnement des bibliothèques mathématiques en y affectant des personnels de rang A.

¹ Branche d'Activité Professionnelle. B.A.P. I : gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (GST-EPSCP)

² BAP E : informatique, statistique et calcul scientifique (ICS).

³ BAP F : information, documentation, culture, communication, édition, TICE (IDCCET).

Direction des unités de recherche

À l'occasion de divers changements de directeurs d'unités, qu'elle a approuvés, la section 01 estime que les directeurs d'unités doivent se choisir parmi les chercheurs et enseignants-chercheurs dont la carrière est suffisamment avancée. En effet, cette charge est devenue et va devenir de plus en plus lourde : il est important que les directeurs d'unités aient assez d'expérience pour pouvoir mener de front cette tâche ardue et complexe et le développement harmonieux d'une activité de recherche.

Unités et chercheurs

La section a émis un avis très favorable au soutien par le CNRS des unités examinées lors de la session de printemps, suite à leur évaluation par l'AERES. Rappelons que la section est impliquée dans les évaluations de l'AERES par la présence statutaire de l'un de ses membres A ou B. Hélas la présence de représentants C n'est pas prévue par le dispositif actuel, ce que déplore le comité national.

Par ailleurs, la section a également évalué les chercheurs des unités en renouvellement et ceux des unités à mi-parcours. La section rappelle que les chercheurs sont tenus de fournir, à la date prévue et sans aucun délai, un rapport tous les deux ans en plus du compte-rendu annuel, ceci suivant les modalités rappelées en temps utiles par le CNRS. L'envoi d'un rapport à temps est une obligation statutaire. En l'absence de rapport, la section émet un avis différé et réservé en cas d'absences répétées.

Session d'automne 2009

Membres de la section 01

Parmi les membres élus, Frédéric Patras a été nommé chargé de mission à l'INSHS et a été remplacé par Frank Loray, DR2 à l'IRMAR.

Intervention de Guy Métivier

Le CNRS a signé son contrat d'objectifs avec le ministère début octobre. Le décret organique a été signé début novembre et redéfinit les missions du CNRS de manière précise : le CNRS est organisé en instituts. Les directeurs des instituts sont nommés par le président du CNRS. Le président est aussi directeur général. C. Bréchnignac et A. Migus termineront leur mandat mi-janvier. Il y aura ensuite un changement de direction. Le secrétaire général est également prolongé dans ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat. La situation semble plus stable que l'an dernier.

La mission d'évaluation des laboratoires a été supprimée du décret. Cette mission est désormais confiée exclusivement et légalement à l'AERES. Le CNRS demande au comité national d'émettre un avis de pertinence et d'adéquation du laboratoire avec la politique de l'INSMI. Un certain nombre de textes sont en cours de rédaction sur la politique de l'INSMI : politique de réseau (interaction entre les laboratoires, essaimage, recrutement externe, activités internationales des laboratoires). Plusieurs points seront étudiés de près lors des évaluations d'unité :

- adéquation du bilan avec le projet présenté précédemment,
- prise en compte des recommandations des précédentes évaluations,
- rayonnement international,

- insertion de l'unité dans le réseau national (participation à des GDR,...),
- qualité des interactions pluridisciplinaires et avec les entreprises,
- fonctionnement des services communs dans l'unité.

G. Métivier a demandé à ce qu'il y ait un représentant ITA dans les comités de visites des gros laboratoires afin d'observer la gestion des services et l'intégration des ingénieurs de recherche dans les équipes. L'avis de pertinence du soutien du CNRS aux unités n'est pas transmis au directeur d'unité. L'AERES transmet le rapport d'évaluation.

Intervention de Christian Le Merdy

À l'AERES, il y a 3 délégués scientifiques en mathématiques : C. Le Merdy, C. Graffigne, G. Levitt qui sont chargés de l'évaluation des laboratoires, des formations et des fédérations. Le rapport d'évaluation de l'AERES comporte des données quantitatives sur les effectifs et producteurs sans préciser de nom. Chaque laboratoire sera évalué par une note (A+, A, B et C) pour chacun des points suivants :

- qualité scientifique et production,
- rayonnement et attractivité,
- stratégie, gouvernance et vie du laboratoire,
- appréciation du projet,
- note finale.

Ces notes sont attribuées lors d'une réunion regroupant tous les présidents des comités de visite de la vague courante. Dans les rapports apparaîtront cette année le nombre de producteurs et le taux de producteurs. Ce dernier indicateur n'est pas fiable car il dépend du contour du laboratoire et peut amener à un comportement de sélectivité (certains directeurs de laboratoire préféreront retirer certains membres du laboratoire afin d'améliorer ce taux).

Pour les unités de grande taille, une personne ITA fera partie du comité de visite afin d'évaluer la gestion globale, la bibliothèque ou le fonctionnement informatique du laboratoire.

Motions

Motion 1 : La section 01 a fait sienne la motion de la CPCN :

« La CPCN est hostile à la logique des primes d'excellence scientifique. Elle en dénonce les effets pervers : promotion d'une minorité d'individus au détriment des équipes, montant disproportionné par rapport aux salaires et pour une durée parfois indéterminée. Elle dénonce non moins vigoureusement les modalités d'attribution qui en sont proposées dans l'urgence : arbitraire des critères, suivisme de prix déjà attribués et pourvus, délégitimant l'organisme et ne tenant aucun compte des disparités disciplinaires. À défaut d'une réelle revalorisation de la carrière des chercheurs, la CPCN propose d'attribuer cette prime à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour saluer l'excellence des recrutements au CNRS et palier le niveau scandaleux des salaires d'embauche. »

La section 01 estime qu'en associant l'attribution des médailles à la prime d'excellence scientifique (PES), le CNRS détourne l'esprit de cette distinction en y ajoutant une rémunération individualisée.

Dans le contexte actuel, confus et manquant clairement d'une concertation préalable, la section 01 décide d'ajourner la proposition de noms pour ces médailles.

Destinataires : Mme Catherine Bréchnignac, M. Arnold Migus, Mme Nicole Le Gal.

Motion 2 :

La section 01 rappelle deux principes fondamentaux de l'action du CNRS, à savoir le caractère national du recrutement et la priorité donnée à l'élaboration d'une politique scientifique nationale, décidée par des instances nationales. Elle regrette que le manque de transparence dans la mise en place des chaires bafoue ces deux principes.

La section décide que la participation aux comités de sélection pour les chaires ne se fera qu'à titre individuel sans mandat de la section.

Destinataire : M. Guy Métivier.

Chercheurs

Tous les chercheurs recrutés en 2008 ont été titularisés. Hormis un chargé de recherche mis en disponibilité, tous les chargés de recherche deuxième classe ayant demandé leur promotion ont été promus.

Voici les résultats relatifs aux promotions des directeurs de recherche :

Promotion DR1 : 1. GABORIAU Damien, 2. BENOIST Yves, 3. BALADI Viviane, 4. RAUGEL Geneviève 5. DELON Françoise, 6 HAMDACHE Kamel, 7. MICHEL Jean.

Promotion DRCE1 : 1. COLLIOT-THELENE Jean-Louis, 2. DEGOND Pierre, 3. VOISIN-CORON Claire.

Promotion DRCE2 : 1. LODAY Jean-Louis, 2. TALAGRAND Michel.

Concours CNRS

Chaires CNRS / enseignement supérieur

En 2009, 4 chaires CNRS / enseignement supérieur rattachées à l'INSMI étaient à pourvoir. Celles de Nantes et Paris 13 ont été prises respectivement par Nicolas Pétrélis et Antoine Touzé (ce dernier ayant été classé au concours CR2). Les chaires proposées à Bordeaux et à Rennes n'ont pas été pourvues car les candidats classés ont apparemment tous préféré d'autres postes (un poste CR CNRS, un poste à l'école polytechnique et un poste de maître de conférences à Marseille). La section se réjouit que le ministère ait finalement renoncé à créer les chaires au détriment de postes CR2, comme cela avait été prévu au départ, ce qui a permis le recrutement de quatre CR2 supplémentaires (voir plus loin). Néanmoins, elle n'est toujours pas satisfaite du double fléchage thématique et géographique des chaires, ainsi que du mode de sélection des candidats.

Concours chercheurs CNRS

Il y a eu 4 postes supplémentaires de chargés de recherche en 2009. Des candidats des listes complémentaires ont donc été appelés. Simone Diverio, Sylvain Ervedoza et Alexandre Gaudillière sont ainsi admis sur le concours 01/04 et François Gay-Balmaz sur le concours 01/07 (avec affectation dans un laboratoire de mécanique). À noter aussi une recrue CR2 supplémentaire pour la physique (section 02), avec affectation dans un laboratoire de mathématiques : Fabien Vignes-Tourneret. Dans les deux derniers cas, l'interdisciplinarité a joué un rôle crucial dans la récupération des postes (sinon, il n'y aurait sans doute eu que trois recrues supplémentaires).

Informations pour le concours 2010

Il y aurait une augmentation extrêmement forte dans la promotion des carrières pour 2010. En 2009, il y a eu 132 promotions DR1, 27 DRCE1, 12 DRCE2. Pour 2010, il devrait y avoir 210 promotions DR1, 70 DRCE1 et 15 DRCE2.

Au niveau de l'INSMI, il pourrait y avoir au concours un poste de DR1, 9 DR2, 2 CR1, 3 postes CR2 d'échange avec les sections 2 (physique théorique), 7 (informatique) et 10 (mécanique), 1 poste en CID 45, 12 postes CR2 dont au moins 4 avec coloriage.

En 2010, il devrait y avoir 5 chaires CNRS / enseignement supérieur. Les négociations sont en cours avec les universités.

Note d'information du comité d'experts d'attribution de la PES, (section 25-26)

Le comité d'experts national d'attribution de la PES (Prime d'excellence Scientifique) pour les 25^e et 26^e sections du CNU¹ s'est réuni les 8 et 9 octobre 2009 au ministère de la recherche. Ses membres ont estimé indispensable d'informer la communauté mathématique de la méthodologie utilisée lors de cette expertise, tout en préservant comme il se doit la confidentialité des débats. Le texte qui suit poursuit le double but de faire savoir aux candidats quels ont été les critères à l'aune desquels leurs dossiers ont été évalués, et de fournir aux représentants des mathématiques au sein des conseils des établissements, compétents en ce qui concerne l'attribution de la PES, des éléments utiles à la défense des dossiers dont ils seront chargés.

Rappelons d'abord qu'à compter de cette année, la PES remplace l'ancienne PEDR, et que son attribution fait l'objet d'une nouvelle procédure. Les établissements qui ne sont pas encore passés à l'autonomie (RCE et compétences élargies) doivent faire examiner les dossiers des candidats par l'instance nationale. Celle-ci leur transmet, par l'intermédiaire du ministère de la recherche, un avis pour chaque dossier, constitué d'une note globale (A, B ou C), et de quatre notes par critère (Production scientifique, Encadrement doctoral et scientifique, Rayonnement scientifique, Responsabilités scientifiques). Les établissements déjà autonomes peuvent se dispenser de la phase nationale, ou demander au comité d'experts d'examiner les dossiers des candidats issus de leur sein. Quatre universités autonomes n'ont pas souhaité faire appel au comité d'experts national (Aix-Marseille II, Clermont-Ferrand I, Paris VI et Toulouse I).

Le cadrage du ministère demande à chaque comité d'attribuer la note maximale A à 20% des dossiers, la note B à 30% des dossiers et la note C aux 50% restants. Chaque dossier est examiné par deux experts, un expert thématique, compétent dans le domaine scientifique du candidat, et un expert géographique, chargé d'évaluer l'ensemble des dossiers transmis par un même établissement. Bien

¹ La composition du comité se trouve à l'adresse suivante : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Mesures_communes_ens-chercheurs/11/4/decision_PES_membres_de_l_instance_nationale_119114.pdf